

Villa Henri - Impasse Capanelle - B.P. 307 - 20297 BASTIA cedex

PARKING A L'ETUDE

**Commune de SANTA LUCIA DI MORIANI (Haute-Corse)
CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN Eva GONDOUIN
Notaire associée à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle
Successeur de l'Etude MINGALON du 8 Rue Miot.
Successeur de l'Etude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-
GONDOUIN

Notaires stagiaires
A.GAFFORY
L.LUCIANI
M.BRISSAUD

Collaboratrices
M-N. SPAMPANI
J.DE FOUCAULT
S.VALENCONY

☎ 04 95 31 00 27
☎ 04 95 32 54 83
✉ office.poggigondouin@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associée, le 21 mai 2024 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Aux termes dudit acte :

LE REQUÉRANT

Monsieur Philippe Augustin GIABICONI, technicien, demeurant à SAN GIOVANNI DI MORIANI (Haute-Corse) Hameau de Serra, célibataire.

Né à LYON (7ème arrondissement, Rhône) le 7 mai 1964.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale

BENEFICIAIRE

Monsieur Antoine Xavier GIABICONI, en son vivant retraité, époux de Madame Nicole Louise FERRAND, demeurant à SAN-GIOVANNI-DI-MORIANI (20230).

Né à SANTA-LUCIA-DI-MORIANI (20230) le 17 janvier 1937.

Marié à la mairie de LYON 3ÈME ARRONDISSEMENT (69003), le 6 octobre 1962 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à BASTIA (20200) (FRANCE) le 8 février 2014.

Conformément à l'Article R.122-5 du Code Monétaire et Financier, l'étude vous informe que pour toutes les opérations supérieures à 3 000 €, les règlements devront nous parvenir uniquement par virement sur le compte ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au moins 48 heures avant toute signature. Nos références bancaires vous seront communiquées.

Afin d'assurer les virements qui vous sont destinés, merci de nous adresser également votre RIB **signé** par vos soins.

DESIGNATION

Sur la commune de SANTA LUCIA DI MORIANI (Haute-Corse) CURTINCACCIA .

Diverses parcelles de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca	Evaluation (en euros)
AC	21	VALLICELLO		14	45	72250,00

Une surface de 09 a 29 ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca	Evaluation (en euros)
AC	19	382 RTE STRADA FERRATA		18	58	55740,00

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve

POSSESSION- JONCTION DE POSSESSION

Le BENEFICIAIRE revendique la propriété de l'IMMEUBLE au titre de la prescription acquisitive en application de l'article 2272 du Code civil.

MENTION OBLIGATOIRE

Conformément au premier alinéa de l'article 1 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

Le présent article s'applique aux actes de notoriété dressés et publiés avant le 31 décembre 2027.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

ELECTION DE DOMICILE

Domicile est élu en l'étude indiqué en tête des présentes.

POUR AVIS

Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire